

LA VOIX DU PEUPLE

Journal Syndicaliste paraissant le Dimanche

Organe de la Confédération Générale du Travail



TARIF DES ABONNEMENTS :

FRANCE. — Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. — Trois Mois : 1 fr. 50
 EXTÉRIEUR. — Un An : 8 fr. — Six Mois : 4 fr. — Trois Mois : 2 fr.
 Les Abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

Maison des Fédérations, 33, Rue de la Grange-aux-Belles, PARIS-10^e

Tous les Syndicats adhérents à la Confédération Générale du Travail doivent revêtir leurs correspondances, circulaires, etc. du LABEL CONFEDERAL.

RÉCONFORT

En la période d'accalmie que nous traversons, réconfortantes sont les nouvelles qui nous parviennent d'Italie. Et, ce qui augmente notre satisfaction, c'est que ce sont des paysans qui mènent le branle, — des paysans que la Bourgeoisie considèrerait, ces dernières années encore, comme incapables à être pénétrés par la propagande.

La province de Parme est le théâtre d'un mouvement qui, par ses allures, est plus qu'un simple conflit du travail : il est une grandiose épisode de guerre sociale, d'autant plus précieux à observer qu'il évoque ce que seront les luttes de demain.

Plus loin, on trouvera, rapidement résumées, les origines du lock-out de la région de Parme. Mais, on ne saurait trop insister sur l'incident qui a occasionné le conflit : il souligne l'énorme différence qu'il y a entre le syndicalisme révolutionnaire et le corporatisme d'esprit bourgeois que synthétise le trade-unionisme anglais.

Les ouvriers de la trade union du lait, passant un contrat avec leurs patrons ont stipulé que les conditions fixées par ce contrat ne s'appliquent qu'aux ouvriers affiliés à la trade union. Cela, c'est du corporatisme. C'est de l'égoïsme bourgeois qui se manifeste dans un cadre qui a des apparences syndicales et rien de plus.

Les paysans de Parme, au contraire, dans leur convention avec les propriétaires ont stipulé que la journée de huit heures et toutes les améliorations qu'ils ont arrachées au mauvais vouloir patronal doivent être appliquées, indistinctement, à tous les ouvriers, — syndiqués ou non syndiqués. Ils n'ont pas obéi à des mobiles étroits et personnels ; leur lutte a été une véritable lutte de classe. Ils n'ont pas bataillé et revendiqué dans une intention égoïste, n'ayant que des visées individuelles. Non pas ! Ils ont agi dans un but social, voulant que les tardigrades, les inconscients, soient associés à leur victoire, bénéficient comme eux des efforts faits, des résultats acquis.

C'est ce double caractère qui différencie nettement le syndicalisme du corporatisme. Le corporatisme, qui a son expression topique dans le trade unionisme des ouvriers du lait, est le prolongement du bourgeoisisme dans le plan ouvrier. Le syndicalisme, au contraire, se manifeste par une action toujours d'ordre général, de portée nettement sociale et d'esprit communiste, — et c'est justement cela que proclame la convention imposée l'an dernier par les paysans parmesans.

Et alors, quand un propriétaire a prétendu exclure un non syndiqué du bénéfice de la journée de huit heures, les paysans n'ont pas un seul instant admis qu'il put y avoir, à ce propos, matière à discussion. Il y avait là, face à face, deux mentalités en présence : la mentalité bourgeoise du propriétaire ne comprenant rien à l'esprit de solidarité syndicaliste et trouvant « honnête » d'exploiter dix heures un ouvrier qui n'est pas syndiqué et qui, n'ayant pas lutté pour les huit heures ne doit pas, à son avis, en bénéficier. D'autre part, se dressant contre cette mentalité, la mentalité syndicaliste qui met sur un pied d'égalité tous les travailleurs et qui a voulu que les ouvriers recollés au dehors bénéficient de toutes les améliorations conquises.

Bien des incidents de la guerre sociale de Parme seraient encore à mettre en valeur. Entre autres, il en est un sur lequel il est utile de s'arrêter : c'est cette formation de « volontaires » recrutés dans la bourgeoisie et l'aristocratie et s'en allant, soit remplacer les grévistes dans les champs ou aux écuries, soit trimballer du bois chez les boulangers boycottés.

Evidemment, ils font cela gauchement, très mal. Ce n'en est pas moins la manifestation d'une tendance défensive et cela indique que, comme ils se trouvent à leurs aises dans la société actuelle, s'il leur fallait, ils feraient un effort pour défendre leurs privilèges.

On est trop porté, sous l'impression de critiques qui mettent à nu les tares et les vices de la société actuelle, à considérer la Bourgeoisie comme finie, vidée, et n'ayant ni moelle, ni ressort. Par conséquent, incapable de résistance, au sport d'un « coup de chien ». Or, grâce à son aptitude au cyclisme, à l'automobilisme, nos bourgeoisillons se font des muscles et il est à supposer que, le cas échéant, certains d'entre eux s'aligneraient... de l'autre côté de la barricade. Donc, sans pourtant s'exagérer leur esprit de combativité, il ne faut pas supposer que, pour si fin-de-race qu'ils soient, les bénéficiaires de la société ac-

tuelle nous laisseront opérer contre eux. Mieux vaut s'exagérer les résistances à vaincre et se préparer à les surmonter, que s'illusionner en les atténuant. De cette manière on ne court pas le risque de déceptions.

Cette entrée en campagne de fils de bourgeois, se faisant « kroumirs » pour assurer la persistance du lock-out, et d'autre part la magnifique effervescence révolutionnaire que crée en Italie la solidarité envers les paysans de la province de Parme sont symboliques de l'acuité grandissante de la lutte de classe.

Nous voyons là deux sociétés en bataille ! Et nous voyons que la vieille société de privilèges et d'exactions, non contente d'être soutenue par l'Etat et les fils du peuple militarisés, cherche à recruter, en elle-même, des « volontaires ».

Nous voyons aussi, de l'autre côté, les masses ouvrières, vibrantes, combattives, et venant en aide à leurs frères en lutte sous une forme qui esquisse la société de demain : par des pratiques qui, autant que faire se peut, sont une orientation vers le communisme.

Et c'est cela qui est superbe et réconfortant ! Voici qu'au sein de la société étatiste et capitaliste s'épanouissent les germes du monde nouveau. Et ce n'est plus seulement en théorie ! C'est de la vie qui jaillit ! La solidarité rayonne avec une force qui, demain, brisera tous les obstacles.

Et la coupure avec le vieux monde d'exploitation et d'autorité est franche et brutale : du conflit partiel qui se livre à Parme se dégagent les indices de la reconstruction sociale au sein de laquelle n'auront place que les êtres utiles, — les producteurs.

Emile POUGER.

Le Lock-Out de Port-St-Louis-du-Rhône

Affamement d'une ville par les Compagnies de Navigation

Saint-Louis-du-Rhône est un port de création récente et les exploitateurs qui y font le trafic ont le manque de scrupule des négriers.

Voici que les Compagnies de navigation s'étant mises en tête de refuser le renouvellement du contrat de travail qui les liait aux dockers, ont proclamé le lock-out et, de fait, elles vont affamer toute la population qui ne vit que du transit.

Les ouvriers ont amplement prouvé leur longanimité : ils ont fait appel à l'intervention du juge de paix, — mais les Compagnies ont cependant insisté pour qu'une solution arbitrale intervienne, car ils sentent tout ce que contient de provocateur et d'exaspérant la mesure patronale.

Samedi dernier, une réunion à laquelle, outre les ouvriers du port, assistaient de nombreux commerçants, s'est tenue.

Un ordre du jour flétrissant les manœuvres des malfaiteurs patronaux a été proclamé : s'élevant contre les bêtes fauves patronales qui, le cœur léger, affament toute une population, et rejetant sur eux la responsabilité des misères et des victimes que va occasionner leur criminelle décision.

Il pourrait fort bien se produire, qu'en réponse au lock-out patronal, la fédération des dockers réponde par un boycottage frappant toutes les Compagnies qui touchent le port de Saint-Louis.

En cette prévision, les organisations syndicales des ports, — surtout de la Méditerranée, — sont invitées à prendre les mesures nécessaires, afin que, dès qu'avis de boycottage leur sera donné, elles puissent le rendre effectif.

En attendant, le Syndicat des dockers de Port-Saint-Louis a avisé les commerçants qu'il peut, sans les patrons, procéder aux déchargements. Quelques commerçants ont déjà répondu à l'appel.

Abonnements collectifs

Afin d'accroître l'expansion et la diffusion de LA VOIX DU PEUPLE, il sera désormais reçu des ABONNEMENTS COLLECTIFS à PRIX RÉDUITS, pour les raisons et dans les conditions que nous allons exposer.

POUR CINQ ABONNEMENTS :
 Un an, 25 francs. — Six mois, 12 fr. 50.
 Trois mois, 6 fr. 25.

Ce qui revient, pour chaque abonné, au taux de 1 fr. 25 par trimestre, soit 5 francs par an.

POUR DIX ABONNEMENTS :
 Un an, 40 francs. — Six mois, 20 fr.
 Trois mois, 10 fr.

Soit, pour chaque souscripteur, à raison de UN FRANC PAR TRIMESTRE, et quatre francs par an.

Au-dessus de 10 abonnements, chaque nouvel abonnement se calcule au même taux : Un franc par trimestre, 4 francs par an.

CONTRE le travail à domicile

La France démocratique est toujours en retard !

Il est traditionnel de faire du battage avec les lois ouvrières dont la R. F. a gratifié la Classe Ouvrière.

Ces fameuses lois ouvrières, qui, la plupart du temps restent lettre morte, ne sont que pour nous illusionner. Quand elles sont appliquées, c'est que la force syndicale est intervenue à cet effet.

D'ailleurs, quand le Parlement accouche d'une de ces lois ouvrières, ce n'est pas que pour jeter de la poudre aux yeux des travailleurs, — c'est plutôt parce qu'il y a été acculé par la pression ouvrière. Il n'y a donc pas à savoir gré au gouvernement de sa condescendance : si une loi ouvrière est jetée au peuple, c'est comme on jette un os à un chien, — pour l'empêcher de mordre.

Evidemment, telle n'est pas l'opinion de nos excellents démocrates. A les en croire, les lois ouvrières sont un produit de la forme républicaine. Malheureusement pour eux, les faits infirment leurs dires. Notre République, — pour radicale et socialisante qu'elle soit, — n'est pas mieux nantie en lois ouvrières que certains pays monarchiques.

Ainsi, en Allemagne, depuis une vingtaine d'années, fonctionne un système de retraites ouvrières. Qu'il vaille peu ou prou, là n'est pas la question ! Toujours est-il que l'empereur Guillaume a réalisé ce que ne peuvent mettre debout nos parlementaires démocrates.

Nombreuses seraient les « réformes » de même ordre réalisées en pays monarchique et qui, chez nous, sont toujours à l'état de projet.

Ainsi, en Australie et en Nouvelle-Zélande des mesures sont prises pour pallier à l'abominable plaie du travail à domicile. En France, c'est tout au plus si, ces derniers mois, on a pu accoucher d'une enquête !

Et voici qu'en Allemagne une loi est en chantier pour remédier aux misères qu'engendre le travail à domicile... Il n'y a évidemment pas à s'illusionner sur la valeur de ces mesures législatives.

La seule chose que nous avons à en retenir, c'est un argument contre ceux qui viennent nous seriner les bienfaits du régime démocratique. A ceux-là nous n'aurons qu'à citer en exemple les pays monarchiques.

Aux Fédérations aux Bourses du Travail

Les organisations confédérées sont informées que pour le Congrès de Marseille les comptes financiers seront arrêtés au 30 juin 1908.

Nous prions donc les Fédérations, Bourses du Travail et Syndicats de se mettre en règle avec les statuts confédéraux.

Dans le courant de juin, quelques jours avant la clôture définitive des comptes, nous publierons dans la Voix du Peuple la situation financière des organisations en retard de cotisations.

Le Trésorier, LÉVY.

Encore un Ministre ouvrier

C'est aux Etats-Unis que germe ce « légume »

Il y a quelques mois nous avons annoncé que John Mitchell, qui était président de la Fédération des mineurs américains de l'Est, était en passe de devenir ministre.

Or, voici que le Bulletin de la Fédération américaine du Travail (numéro de mai) contient une adresse envoyée par Samuel Gompers, président de la Fédération du travail, où il est demandé « au nom du peuple », la création d'un ministère du Travail dont le secrétaire, comme principal fonctionnaire exécutif, aurait une place dans le cabinet du président.

Est-ce pour tendre la perche à Mitchell que son ami Gompers lance, « au nom du peuple » son petit appel ?

Ce qu'il y a de probable c'est que ce n'est pas cette nouvelle combinaison qui va résoudre la crise dont souffrent les travailleurs américains.

Cela ne fera jamais qu'un ministre « ouvrier » de plus. Celui-ci, il est vrai aura des origines simplement corporatives et non plus socialistes comme d'autres... Mais ce n'est pas cela qui l'empêchera de ressembler au John Burns d'Angleterre et à nos Millerahd, Viviani et Briand.

Le Lock-Out des Paysans de Parme

Pour avoir exigé que tous les ouvriers, syndiqués ou non bénéficient des améliorations acquises par le Syndicat, 30.000 paysans sont lock-outés

En Italie, plus qu'ailleurs, le mouvement syndical agraire est très développé. Plus de 300.000 paysans sont affiliés aux syndicats et fédérés. Le plus grand nombre d'entre eux est concentré dans les provinces de Bologne, de Parme, de Ferrare et de Reggio-Emilio.

Entre toutes les provinces, celle de Parme tient la tête. Elle est d'ailleurs un des centres les plus actifs de la Péninsule : la valeur du bétail y est évaluée à plus de cent millions de francs ; il y existe 359 fabriques de fromages, 19 fabriques de conserves de tomates ; de plus, on y cultive la betterave et l'élevage des vers à soie y est très productif.

Les paysans de cette province, qui forment un groupe compact réparti entre six ou sept communes, sont animés de tendances syndicalistes et leur organisation agraire est très forte. L'an dernier, en mai, après six années de propagande intense, ils déclarèrent la guerre aux propriétaires, patrons, fermiers. Trois jours de grève suffirent pour que les maîtres cédassent sur toute la ligne, grâce aux méthodes d'action directe mises en pratique par les paysans.

Un concordat fut signé, fixant la durée du travail à huit heures, le taux du salaire, les questions d'embauchage et de remplacement, prévoyant les moindres causes du conflit et essayant d'y pallier à l'avance.

Les patrons remplissaient les engagements pris avec tout le mauvais vouloir qui les caractérise. Ils formèrent une ligue et manœuvrèrent pour faire naître un incident qui leur permit de revenir sur les concessions faites aux paysans.

Il y a trois mois, dans le village de Noceto, près de Parme, une contestation s'éleva entre une famille de propriétaires, la famille Fornari, et quelques ouvriers agricoles. Il s'agissait de savoir si des ouvriers « extra », n'appartenant pas aux ligues avec lesquelles avait traité la famille Fornari, pouvaient travailler dix heures par jour au lieu de huit. Les ouvriers agricoles engagés dans les ligues invoquaient le concordat pour exiger de la famille Fornari que tous les ouvriers sans exception fussent soumis à la règle des 8 heures. Les Fornari persistaient à soutenir que les ouvriers qui n'appartenaient pas aux ligues pouvaient travailler plus de huit heures.

Si ces paysans, au lieu d'être imprégnés d'esprit syndicaliste eussent été des ouvriers d'esprit bourgeois et corporatiste, comme les ouvriers anglais du lait dont nous signalions, ici même, la semaine dernière, la mentalité, les patrons eussent eu gain de cause. Mais, les paysans italiens sont syndicalistes ; quand ils obtiennent des améliorations ils entendent qu'en bénéficient non seulement les ouvriers syndiqués, mais tous les ouvriers de la corporation.

Pour régler les difficultés pouvant surgir, le concordat avait prévu l'arbitrage. Les propriétaires voulaient y avoir recours. Avec raison, les ouvriers répondirent qu'il n'y avait pas matière à discussion, que les conventions s'appliquaient à « tous les ouvriers » syndiqués ou « extras » et qu'il était inutile de mettre des arbitres en mouvement.

En présence de ce refus, la famille Fornari, maintenant sa prétention, déclara que les ouvriers manquaient au concordat, et que le pacte étant rompu par eux, elle s'attribuait dorénavant le droit de faire travailler les paysans dix heures par jour. Immédiatement, la ligue agraire boycotta les terres des Fornari et défendit à tous ses membres d'y travailler. A cet acte de solidarité, les patrons répondirent par une déclaration de guerre : pour obliger les ouvriers à accepter l'arbitrage demandé par la famille Fornari, le « lock-out » fut proclamé dans toute la province.

De ce fait, environ 30.000 agriculteurs se trouvaient sans travail. Mais, de suite, les exploités se trouvèrent en présence de grosses difficultés : les garçons d'écurie ayant fait cause commune avec les paysans, 60.000 têtes de bétail manquèrent de soins.

Les patrons ont essayé de parer à ce danger, qui pour eux est grave, car c'est de grosses sommes d'argent que le bétail représente, en embauchant des « kroumirs », recollés dans les bas-fonds et qu'ils munissent d'armes en les incitant à s'en servir contre les paysans. Mais, infime est le nombre de ces kroumirs. Alors, on a formé une ligue de « travailleurs volontaires » pour venir en aide aux patrons ; ligue dans laquelle s'enrôlent des fils de patrons, des

étudiants, des jeunes bourgeois des villes, ignorants et maladroits, ces « volontaires » sabotent bétail et récolte. Seulement, leur intervention a un avantage : elle montre la réalité de la lutte de classe.

Naturellement, le gouvernement est intervenu dans le conflit. Etant donné que les patrons ont été les provocateurs, c'est contre eux qu'il aurait dû envoyer la force armée... Ouais ! sous prétexte de protéger la liberté du travail, il a pris parti contre les ouvriers. C'est la logique gouvernementale. La région est emplie de troupes.

L'énergie des grévistes, des hommes, des femmes surtout est toujours aussi ferme qu'au premier jour du conflit. Et comme la solidarité est grande à leur égard, tout laisse prévoir qu'ils sortiront victorieux de cette lutte. Quant aux exploités, ils peuvent d'ores et déjà escompter que la récolte de l'année est perdue pour eux.

Par représailles, les propriétaires font expulser des maisons leur appartenant les grévistes qui y logeaient. Cette mesure, non plus que l'armement des « kroumirs » ne leur attire des sympathies. Aussi, par réciprocité, les exploités sont-ils atteints de diverses façons. C'est ainsi qu'à Parme les grévistes ont refusé de porter du bois chez les boulangers faisant partie de la Ligue des patrons ; cela a déterminé un certain nombre de bourgeois et d'aristocrates à mettre la main à la besogne et à transporter eux-mêmes le bois chez les boulangers.

D'autre part, les propriétaires de Plaisance ayant, sur demande des propriétaires de Parme, envoyé des « kroumirs » à ceux-ci, les ouvriers de Plaisance ont, en protestation, proclamé la grève.

A côté de ces incidents divers, il faut signaler l'admirable élan pour l'exode des gamins ont été évacués des centres de grève sur les villes environnantes où les petits ont été accueillis avec enthousiasme.

Ecoles Syndicales

La question de leur création va se poser du fait de la participation des instituteurs à la vie syndicale

Le Congrès de la Fédération des Instituteurs, en décidant que l'an prochain se tiendra malgré le veto gouvernemental, le Congrès mixte des instituteurs et des Bourses du Travail a donné de l'actualité à cette question des écoles syndicales.

Si, à la suite de ce Congrès, un ou plusieurs instituteurs sont frappés par le gouvernement, par la force des choses, les Bourses du Travail seront amenées à faire acte de solidarité envers ses victimes de l'arbitraire gouvernemental. Or, pour ce faire, quoi de plus simple que d'ouvrir, à côté de la Bourse du Travail, une école où l'instituteur éduquera les fils des camarades ?

Cette question des écoles syndicales ne se pose pas qu'en France, d'ailleurs. Le Congrès de la Fédération des unions de la Suisse romande, qui s'est tenu il y a deux mois à Yverdon, s'en est préoccupé. Et, à ce propos, intéressantes sont les réflexions du camarade Jean Wintisch.

Nous les donnons ci-dessous :
 C'est vers l'avenir qu'il faut tourner nos regards.

Or nous possédons au milieu de nous toute une quantité de petits êtres qui vont constituer l'humanité de demain, un gage éventuel de toutes les revanches — nos enfants — et que nous laissons éduquer par nos pères ennemis. Aussi aboutit-on, au bout de quelques années à avoir un fils, un frère, un jeune camarade d'atelier avec une belle mentalité de pillier de l'ordre. L'Etat bourgeois a si bien su manœuvrer que de cet enfant de prolétaire, qui est dépossédé de tout, comme ceux de sa famille, qui va être exploité, commandé, malmené, bafoué toute sa vie, on en a fait justement celui qui fera rentrer au taudis, bayonnette au canon, les salariés qui demandent une amélioration à leur sort inique.

Prendre des jeunes gens, ouvriers ou paysans, au sein de la classe des travailleurs

Assemblées d'Actionnaires des Chemins de Fer

Plaignez ! plaignez ! ces pòvres malheureux !

A la Compagnie P.-L.-M.

Le 16 avril 1908 les actionnaires de la Compagnie des Chemins de fer du P. L. M. étaient réunis au nombre de 621 représentant 132.000 actions.

Le Président du Conseil d'Administration, M. Dervillé, donna connaissance du rapport pour 1907.

De la lecture de ce rapport il ressort que le compte d'établissement de l'ensemble des concessions en 1907 est de 108 millions 994.165 francs, dont 21 millions 654.962 fr. sont à la charge de l'Etat.

La situation financière générale de la Compagnie P. L. M., à la fin de 1907, s'établit de la façon suivante : la dépense d'établissement à la fin de 1906 était de 4 milliards 991 millions 832.718 francs 85 ; en 1907 cette dépense d'établissement de l'ensemble des concessions du P. L. M. s'élève à 5 milliards 144 millions 772.466 francs.

Le montant des subventions que l'Etat a versé depuis le début à la Compagnie du P. L. M. s'élève à 880 millions 120.500 fr.

Le nombre total des voyageurs transportés par la Compagnie du P. L. M. en 1907 s'est élevé au chiffre de 70 millions 11.040, soit une augmentation de 932.000 voyageurs sur 1906.

Leur produit — impôt non compris — s'est élevé à 156 millions 662.000 francs.

Sur les chemins de fer algériens la Compagnie a transporté 1 million 358.543 voyageurs, soit une augmentation de 99.687 voyageurs sur 1906.

Leur produit s'est élevé à 3 millions 959.600 francs, soit une augmentation de 279.000 francs sur 1906.

Ce résultat, dit le compte rendu financier est dû, en partie, à des TRANSPORTS EXCEPTIONNELS DE TROUPES.

D'après le compte rendu financier la liquidation de l'exercice s'opère de la façon suivante :

Le total général des recettes qui, en 1904, s'élevait à 460 millions a dépassé 514 millions en 1907.

Sur ce total il y a lieu de déduire les dépenses d'administration centrale et générale, s'élevant à 22 millions 291.989 fr.

Celles de l'exploitation qui sont de 88 millions 465.856 francs ; du matériel et traction, soit 104 millions 981.247 francs ; divers : millions 671.243 francs. Au total une dépense de 275 millions 388.621 francs pour 1907, contre 249 millions 602.737 fr. en 1906.

Après ces dépenses, le produit net restant de l'exploitation s'élève à 238 millions 359.369 francs.

Sur ce produit net il est décaissé, pour le rachat et la construction des lignes exploitées de l'ancien et nouveau réseau, 162 millions 953.348 francs. Ensuite, pour travaux complémentaires, constructions, annuités de dépenses, insuffisance des garanties de 1901-1902, etc., etc., une nouvelle somme de 20 millions 105.828 francs est prélevée.

La part réservée aux actionnaires reste alors de 54 millions.

Sur cette somme il est fait un nouveau prélèvement de 8 millions pour la caisse de retraite des employés de la Compagnie. Le dividende ressort à 57 francs par action, soit pour les 800.000 actions une somme nette de 45 millions 600.000 francs distribuée à ces pauvres actionnaires.

En passant, le rapport donne quelques détails sur les conséquences de l'agitation viticole du Midi. Il dit notamment :

« ... Les meetings de Nîmes et de Montpellier nous ont amenés les dimanches 2 et 9 juin des flux et reflux extraordinaires ; c'est ainsi que du samedi 8 juin, 6 heures du matin, au lundi suivant 6 heures du soir, nous avons opéré le transport de 330.000 voyageurs (dans la seule journée de dimanche le nombre de voyageurs arrivés à Montpellier ou partis de cette gare a dépassé le chiffre de 300.000) ; le service des trains au nombre de 297 (dont 173 pour la journée de dimanche) a été effectué avec régularité et sans le moindre incident. »

Après cette énumération, il ne restait aux actionnaires qu'à se féliciter mutuellement, y compris le Conseil d'Administration.

L'un d'eux, M. Grippois, demanda que le détail sur les institutions patronales (qui figure page 49 du rapport) soit distribué à profusion aux employés, afin, dit-il, « de réduire à néant les propos ridicules des faiseurs de désordres, dont les utopies ne tiennent pas debout et n'ont d'AUTRE BUT QUE DE LES FAIRE VIVRE AUX DÉPENS DES OUVRIERS LABORIEUX dont la bonne conduite est une garantie pour la sécurité des voyageurs. »

Le souvenir du banquet Nobilemaire planait probablement encore dans l'esprit de cet actionnaire, car ce M. Grippois ajouta :

« Comme l'a dit très spirituellement M. Dervillé dans son discours prononcé le 7 décembre 1907, à la réunion de la Société de la Fraternelle », les actionnaires, loin d'être des rapaces, abandonnent le tiers de bénéfices réalisés aux institutions patronales.

« M. le Président. — C'est ce que nous vous disons au rapport. »

« M. Grippois. — En terminant je dirai donc qu'il est un fait que l'honnêteté des employés, petits et grands, les amènera à reconnaître, c'est que les actionnaires n'hésitent pas à leur donner, en chiffres ronds, 24 millions, cette année, tandis qu'eux-mêmes toucheront un dividende « moindre cette année qu'en 1906. »

Pauvres actionnaires, vraiment ! A la prochaine rencontre, dans un banquet, il faut — et je connais quelqu'un qui pourra le faire, sans danger — qu'un employé, malgré le bruit, entende la plainte de l'actionnaire et propose une souscription pour augmenter le dividende de M. Grippois.

Enfin, pour terminer, l'assemblée générale

rale a réélu administrateurs pour cinq ans MM. Aynard, Déjardin-Verkinder, Dervillé, Hély d'Oissel. En remplacement de M. Kléber (décédé), M. Albert Mirabaud, de la maison Mirabaud et Cie, vice-président de la Compagnie d'Assurances « l'Union », administrateur de la Banque Ottomane et de la Compagnie algérienne.

En remplacement de M. Goy (décédé), M. Georges Lefebvre, de la Maison Lefebvre et Chardin, premier vice-président de la Chambre de Commerce de Paris, membre du Conseil d'Escompte de la Banque de France, administrateur de la Compagnie d'Assurances « La France », ancien président de la Chambre syndicale des produits chimiques.

Plaignons ! plaignons ! Et... versons une larme sur l'avenir des pò-o-vrès actionnaires du P.-L.-M.

A la Compagnie du Nord

Pour la Compagnie du Nord, glissons sur les recettes et dépenses, pour ne donner que les bénéfices distribués, car il serait vraiment dommage de ne pas faire connaître quelques points de la discussion, extrêmement intéressante, qui eut lieu entre actionnaires.

Au Nord, l'assemblée des actionnaires eut lieu le 30 avril dernier sous la présidence du baron Edouard de Rothschild ; 107.774 actions étaient présentes ou représentées. Les scrutateurs étaient les deux plus forts actionnaires : MM. Pommeret-Desvarennes et Cadot.

D'après le compte rendu financier, le dividende de l'exercice se liquide de la façon suivante : Bénéfices des lignes françaises, 23 millions 985.776 francs ; Bénéfices des lignes Nord-Belges, 8 millions 266.389 fr. ; au total : 32 millions 252.165 francs.

Cette somme permet de distribuer aux 525 mille actions un dividende de 56 fr. par action, soit 29 millions 400 mille francs, formant avec les 16 francs d'intérêt un revenu de 72 francs par action entière.

L'excédent des bénéfices, soit 2 millions 852.165 francs, est reporté au compte de la réserve extraordinaire de la Compagnie.

Le Rapport du Conseil d'Administration dans les considérations générales contient cette perle :

« Enfin et surtout aux causes habituelles de relèvement des traitements et salaires s'ajoutent, pour l'année entière, l'augmentation des dépenses résultant de l'application complète des nouvelles dispositions concernant les repos et congés, à la suite de la loi sur le repos hebdomadaire. »

« En même temps, l'entrée de 12.000 agents nouveaux dans les services des chemins de fer rend plus difficile l'amélioration de la situation des anciens, et prive l'agriculture et l'industrie d'ouvriers qui leur seraient nécessaires, constituant ainsi pour le pays lui-même, une cause d'appauvrissement. »

Ainsi, anciens employés de la Compagnie du Nord, vous voilà prévenus ; n'attendez pas d'amélioration. De plus, cet amour pour l'agriculture et l'industrie qui va « manquer » de bras est une perle.

Mais, laissons un peu la parole aux actionnaires. L'un d'eux protesta énergiquement parce que les frais d'administration centrale qui, en 1901, montèrent à 9 millions 836 mille francs, s'élevèrent aujourd'hui à 13 millions 34 mille francs, soit en 6 ans une augmentation de 30 p. 100, alors que les recettes n'ont augmenté que de 5 p. 100.

Et il ajoute :

« Il y a dans le Conseil d'Administration un esprit qui n'est pas tout à fait favorable à l'actionnaire... »

« Les ouvriers et employés ont vu faire beaucoup pour eux ; vous avez vu dans le rapport que leur situation a été améliorée, c'est légitime ; mais qui est-ce qui ne trouve pas son compte ?... C'est l'actionnaire ! »

« ... Les Compagnies sont écrasées de charges par l'Etat ; la Compagnie du Nord n'a même pas pu établir la réserve pour les pensions de retraites. Tout de suite, elle a vu la loi sur les accidents du travail... c'est général ; elle a vu la loi sur le repos hebdomadaire... et pour tout le monde, mais il y a quelque chose de spécial à l'industrie des chemins de fer, c'est la réglementation du travail qu'on impose pour les mécaniciens, chauffeurs, etc. »

Après avoir dit au Conseil d'Administration qu'il ne suffit pas de gémir sur les malheurs des temps, il lui pose la question :

« N'y a-t-il pas de remède ?... »

Le remède que propose l'actionnaire, c'est l'ACTION DIRECTE. Qu'on en juge :

« ... Nous avons à notre tête un homme puissant, il faut arriver à résister aux prétentions de l'Etat. »

« Une voix. — Un coup d'Etat. »

« L'actionnaire. — Vous pouvez dire à l'Etat : Est-ce que dans nos conventions, vous nous avez parlé de toutes ces lois de repos hebdomadaire, d'impôt sur le revenu ? Vous nous appliquez ces lois, mais il y a une justice, il faut plaider. Il ne faut pas penser que l'Etat pourra toujours imposer ce qu'il veut et que vous vous inclinerez devant ses exigences. C'est impossible à tolérer (Applaudissements). »

« Il faut dire à l'Etat : Donnez-nous des subventions, nous voulons le bien-être de nos ouvriers, mais nous voulons aussi le bien-être de nos actionnaires ; donnez-nous les moyens financiers d'y arriver... »

« ... Voyez donc la Compagnie d'Orléans qui fait appel à la garantie d'intérêt et qui se procure une situation bien meilleure ; elle donne 59 francs depuis 1900, elle a fait mieux que vous ; vous pourriez faire plus. »

« Il y aurait un second moyen, continue cet excellent actionnaire, c'est le relèvement des tarifs. Vous allez dire que ce n'est pas un moyen... »

(... Les membres du Conseil d'Administration manifestent leur approbation.)

« ... Augmentez les tarifs. Est-ce que dans un an, dans l'industrie, dans le commerce, on n'a pas augmenté les tarifs ? Est-ce que le Bon Marché, est-ce que Félix Potin n'ont pas augmenté leurs prix ? Augmentez les vôtres. (Rires et applaudissements.) »

« Faites homologuer des tarifs supplémentaires et montrez de la poigne ; dites à l'Etat : Nous en avons assez, nous ne voulons plus continuer ainsi (Applaudissements). »

« Qui est-ce qui trouvera mal à cela ? Est-ce que ce sont les députés qui viennent d'augmenter leur tarif ? (Applaudissements et rires). »

« Maintenant, je ne veux pas employer un mot trop fort, mais enfin je puis dire au Conseil : Vous êtes un peu... inertes. VOUS AVEZ LA PUISSANCE POUR VOUS, MONTREZ-LE ; montrez que nous ne voulons pas être les dupes de l'Etat. Au-dessus de l'Etat, il y a des juges. Plaidez. »

Vraiment il est dommage que le compte rendu de la discussion ne révèle pas le nom de cet actionnaire. Il méritait d'être connu et de passer à la... postérité.

Analysé de pareilles déclarations, serait en affaiblir la portée. D'ailleurs, à propos des retraites, il y a mieux encore. Malgré la longueur de cet article, je ne résiste pas au plaisir de faire parler cet autre excellent actionnaire. Qu'on lise plutôt :

« Un actionnaire : Je ne viens pas adresser des reproches au Conseil... »

« ... Mais il y a une chose qui m'épouvante un peu. On fut bien des années sans nous dire à combien se montaient les retraites des fonctionnaires, on nous disait que les actuels ne pouvaient l'indiquer ; à la fin, nous avons pu arriver à savoir que cela se montait à 140 millions ; nous en avons 114, nous allons arriver au chiffre de 140 sous peu ; or, notre capital n'atteint que 215 millions et nos ouvriers vont en avoir 140 ; je ne dis pas que cela soit de trop, MAIS JE VOUS DRAIS SAVOIR L'USAGE QU'ILS EN FERONT. »

« Depuis longtemps, je m'occupe des questions ouvrières... »

« ... Jusqu'à ce que cette réserve soit complète, on va nous faire les yeux doux, et QUAND VOUS AUREZ LES 140 MILLIONS, le Syndicat ou la Confédération générale du Travail vous dira : mais vous n'avez pas besoin de vous occuper de cela, nous allons nous en occuper nous-même et on vous prendra cet argent. »

« Quand le Syndicat de nos ouvriers aura les 140 millions, il achètera des actions, il nommera le bureau et il vous expulsera... »

« ... Je suis un très vil actionnaire et je me rappelle que M. James de Rothschild, l'ancien Président actuel, donna une année 72 francs, et l'année suivante, il réduisit le dividende de 12 francs ; les actions baissèrent, on lui en fit un reproche ; vous croyez qu'il fut embarrassé ? Pas du tout. Il dit : Je donne ce que je gagne. »

« Pourquoi n'en faites-vous pas autant ? Vous avez porté 9 millions et demi à la réserve des accidents... »

« ... Pourquoi ne nous donneriez-vous pas cette somme sur les accidents ; festime que vous en avez assez. »

« Les Compagnies anglaises n'ont pas de réserves. »

« Pour vos assurances des ouvriers, je comprends que vous ne vouliez pas les mettre à la Caisse des consignations ; un PAYS QUI A 38 MILLIARDS DE DETTES et qui dépense, année courante, en pleine paix, un demi-milliard et qui n'a pas un sou à la caisse des dépôts et consignations, on ne sait pas ce qu'il peut donner. Mais vous avez les Compagnies d'assurances sur la vie, et quand vous vous serez débarrassés de cette réserve, dans les caisses de ces Compagnies, on ne pourra plus vous les prendre. »

Après cela, il eût été curieux de connaître la réponse du Conseil d'Administration. Mais le compte rendu financier n'en porte pas trace.

En tout cas, il démontre combien le mouvement Confédéral inquiète la classe capitaliste et est l'objet de ses principales préoccupations. Combien aussi les capitalistes s'apprêtent à résister à notre action.

Cela ne peut que nous encourager à augmenter nos efforts et nous inciter à persévérer dans la voie où nous nous sommes engagés.

Puissent non seulement les travailleurs des chemins de fer, mais ceux de toutes les industries le comprendre et se grouper.

A. MERRHEIM.

Comparaison à méditer

Le temps de travail des ouvriers de l'Amérique

Nous autres, parce que nés en France — la terre de la révolution de 1789-93 — nous avons tendance à nous considérer comme supérieurs.

C'est là une vanité qui n'est pas sans dangers — et le premier danger est que, sous prétexte que nous sommes très « avancés », nous nous accommodons souvent de situations que n'accepteraient pas les travailleurs d'autres pays.

Or, pour nous guérir, quel meilleur moyen que de comparer nos conditions avec celles d'autres pays ?

Les chiffres suivants donnent la durée de la journée de travail chez les ouvriers de l'Amérique de divers pays et montrent que les ouvriers français de cette corporation sont des plus mal lotis. Puissent ces camarades faire profit de ces chiffres :

AUSTRALIE : 8 heures par jour.
NOUVELLE-ZÉLANDE : 8 heures.
ETATS-UNIS : 8 heures.

REPUBLIQUE ARGENTINE : 8 heures.
ANGLETERRE : 50 heures par semaine.
ALLEMAGNE : Berlin, 51 heures par semaine ; Hambourg, 53 heures ; Stuttgart, 54 heures.

AUTRICHE : Vienne, 9 heures par jour.
HONGRIE : Buda-Pesth, 9 heures par jour.

SUISSE : Bâle, Zurich et Berne, 9 h. par jour. Les veilles de fête, 8 heures (journée payée intégralement).

ESPAGNE : Barcelone et Bilbao, 9 h. par jour.

Caisses Patronales pour briser les Grèves

Comme je l'indiquais la semaine dernière, la conférence du commandant Maumet eut lieu le 16 septembre au buffet de la gare de Charleville.

Une cinquantaine d'industriels de la région des Ardennes assistèrent à cette réunion. Un certain nombre d'autres s'étaient fait excuser ou avaient envoyé leur adhésion.

Le commandant Maumet commença par déclarer que la question qu'il venait exposer était plus haute qu'une simple œuvre financière :

« C'est, dit-il, lors de la grève des Mécaniciens de Paris de Mai 1906, qui réclamaient notamment des réformes FANTASISTES à l'heure actuelle, comme la journée de huit heures, que les industriels, frappés dans leurs œuvres vives, compréhendent la nécessité de s'unir et que 29 des principaux syndicats de la métallurgie française, réunis rue Blanche, reconnurent, en face de la forte organisation qui avait lancé les ouvriers dans ces revendications, qu'il était indispensable que le patronat fasse un effort similaire pour se défendre contre des mouvements aussi désordonnés ? »

« Groupons-nous solidement ! fut décidé unanimement. Mais on fut moins d'accord sur la formule à employer pour le groupement. »

Les uns étaient partisans de la constitution d'une masse noire destinée à soutenir les industriels atteints par des grèves aussi peu fondées. Mais une question se posait : Comment répartir ces secours ? Suivant quelle règle établir le droit de chaque industriel à l'indemnité ?

Laisser cette distribution à la discrétion d'un Comité, qui pouvait se laisser influencer par mille raisons, n'était pas possible. Il fallait des garanties aux adhérents.

C'est alors que, sous les auspices de l'Union des Industries métallurgiques, la question fut étudiée par un Comité de légistes, qui s'attacha à établir cette assistance mutuelle sur des bases inattaquables.

De là furent créées les Sociétés primaires par spécialité métallurgique, dont cinq sont debout à l'heure actuelle, et l'œuvre a été couronnée le 3 juillet, par la création de la Caisse centrale, qui fait office de réassurance entre les primaires, en faveur de celles dont les ressources seraient insuffisantes.

La cotisation est au minimum de 150 p. 100 des frais généraux, dont moitié est versée à la Caisse centrale pour la réassurance. Il peut être appelé jusque 3 p. 100 au total, en cas de nécessité.

Si comme en l'espèce le chiffre assuré est, en fin d'année, de 20 millions, c'est une somme de 300.000 fr. au moins et 600.000 fr. au plus qui, à ce moment, sera mise à la disposition des industriels adhérents atteints par des chômage ayant pour cause la grève. C'est donc un appui déjà puissant au lendemain même de sa création.

Mais cette assurance n'a pas seulement un objet financier ; comme elle ne s'adresse qu'à des syndiqués, elle a un but plus élevé : la solidarité patronale. Il faut, en effet, être adhérent à un Syndicat affilié à l'Union des Industries métallurgiques pour être admis à l'assurance. »

Tel est le résumé de la première partie de l'exposé que fit le commandant Maumet, aux industriels ardennais. S. d'une part, elle est l'affirmation incontestable de l'utilité de la C. G. T. et de la force, de la puissance de ses moyens d'action, il montre aussi, de l'autre, avec quelle précaution et quelle minutie le Comité des Forges et celui de l'Union des Industries Métallurgiques ont étudié et fait étudier la constitution des caisses d'assurances contre le chômage forcé.

De plus, le patronat a modelé sa tactique sur la nôtre. Nous avons l'habitude de dire aux travailleurs : « Si, en cas de conflit, tu veux être soutenu par nous, syndique-toi, fédère-toi ; ainsi tu seras confédéré et tu pourras compter sur nous. »

Or, que dit le commandant Maumet ? « ... Mais cette assurance... comme elle ne s'adresse qu'à des syndiqués, elle a un but plus élevé : la solidarité patronale. »

« Il faut, en effet, être adhérent à un Syndicat, affilié à l'Union des Industries Métallurgiques, pour être admis à l'assurance. »

A notre tour, nous pourrions retourner aux défenseurs du patronat l'argument que si souvent ils nous servent : « Que faites-vous de la liberté individuelle ?... » et, comme eux, criez à la TRANNIE SYNDICALE.

Contentons-nous d'enregistrer l'aveu patronal qui démontre que l'isolement pour les patrons — à plus forte raison pour les ouvriers ! — est une cause de faiblesse, tandis que, au contraire l'union, la cohésion sont la condition nécessaire du succès.

D'autre part, que diront les admirateurs des méthodes et des fortes caisses des Trades-Unions anglaises ou des Syndicats allemands ?

Les ressources, tant financières que morales, qu'apportent au patronat les caisses d'assurances contre le chômage forcé leur enlèveront-ils toute illusion ?... Pour l'avenir, souhaitons le et... passons.

Dans la seconde partie de sa conférence, le commandant Maumet envisagea ce que devait assurer les industriels :

Qu'allons-nous assurer ? Au point de vue légal, fit-il observer, il faut assurer une chose tangible et dommageable : les frais généraux, non point comme on les calcule strictement en industrie, mais les charges permanentes qui courent alors même que le travail est arrêté.

Des explications qu'il donna il ressort que ces charges permanentes comprennent l'intérêt de la valeur des immeubles et du matériel immobilisé à 3 p. 100 ou loyer et frais généraux ; les appointements du per-

et les utiliser à maintenir la servitude de ces travailleurs, en même temps que les privilèges des gouvernants, capitalistes, parasites variés — c'est cela que réussissent à imposer à la société les dirigeants avec leur école officielle, obligatoire. Les bourgeois n'y vont pas par trente-six chemins. Pour nous mater ils s'accaparent de ce que nous avons de mieux, de plus précieux au monde : les enfants.

C'est fou. Et nous laissons faire ? Et nous cherchons toutes sortes de palliatifs pour adoucir l'exploitation ?

Il est temps de redresser les situations, de ne plus fournir bénévolement à nos maîtres, par l'intermédiaire de nos propres enfants, de la chair à réaction. L'organisation d'écoles syndicales, créées, entretenues, contrôlées par les ouvriers, est plus importante, on l'a compris sans doute, que toutes les caisses de viaticum et de chômage.

Des secours aux grévistes, c'est bien. Des écoles, c'est mieux encore.

Et nous le disons ici à l'adresse des ouvriers socialistes autant que des anarchistes. Il faut que les ouvriers cherchent finalement, à quelque opinion qu'ils appartiennent, à se suffire à eux-mêmes. C'est un reste de superstition religieuse que de croire que l'Etat, que le fonctionnarisme, que de braves législateurs, que des secrétaires honorables pourront faire notre bonheur. Nous n'aurons d'une façon certaine ce que nous aurons acquis nous-mêmes. C'est par l'action directe que la classe des travailleurs pourra remplir sa véritable fonction sociale, qu'elle pourra s'épanouir proprement, fièrement, qu'elle prouvera toute la force réparatrice et bienfaisante qui est en elle, qu'elle assurera le mieux le respect de la production.

Plus que tout autre domaine, celui de l'éducation des enfants exige de la propriété. L'école bourgeoise, disciplinée, religieuse, patriotique ne nous ingurgite que le respect de l'ordre de choses établi — c'est-à-dire du plus monstrueux désordre qui se puisse imaginer. Elle nous empoisonne de résignation, souvent d'hypocrisie par peur de la fêrule, d'une religiosité qui se meurt, de patriotisme dont le plus certain effet est de nous armer contre les prolétaires. Heureux encore quand on ne nous forge pas une mentalité de jaunes, comme dans les écoles secondaires. C'en est assez. Maints travailleurs veulent à présent que leurs enfants leur restent, qu'ils ne soient point à la dévotion de la bourgeoisie, qu'ils ne la défendent plus contre les attaques de ceux qui ont fait et soif de liberté, mais qu'ils deviennent au contraire des êtres heureux de lutter dans la vie, des producteurs capables et bien dans les sentiments de leur classe d'origine, avec la considération et l'amour du travail sain, utile, et le mépris, la haine des méthodes de mensonge, de contrainte, de toutes les créatures du gouvernement, de l'armée, de l'Eglise. Et c'est bien.

Un tel vœu n'a d'ailleurs rien d'utopique.

Il y a vingt ans des travailleurs anarchistes de Catalogne avaient déjà arrangé leurs locaux de réunion du dimanche en salle d'école pour la semaine. On avait choisi un camarade instituteur auquel on aidait comme on pouvait, par quelque contribution, soit en argent, soit en nature. L'école était faite dans un sens populaire, et c'est peut-être cet essaï-là qui a inspiré notre ami Ferrer dans la création de son « Escuela moderna » de si merveilleuse allure.

Moins loin dans le temps est à noter l'école syndicale fondée, il y a peu, à Buenos-Ayres par le puissant syndicat des charretiers. Il y a là, nous semble-t-il, un fait nouveau bien réconfortant. Cette préoccupation des travailleurs de vouloir que leurs enfants soient forts, meilleurs et plus libres qu'eux, indique un grand développement de la conscience de classe. C'est la preuve que les mœurs de liberté individuelle et de dignité personnelle imprègnent de plus en plus les milieux syndicalistes.

Parlerai-je des projets du camarade Clément de Paris de créer une école dans chaque centre ouvrier sous le patronage de syndicats révolutionnaires ? Son rapport si intéressant au congrès anarchiste d'Amsterdam montre qu'en France aussi, au sein même de la Confédération générale du Travail, la question est agitée. Un autre syndicaliste d'ailleurs, M. T. Laurin, a poussé, à plusieurs reprises également, les organisations ouvrières, les Bourses du Travail en particulier, à s'intéresser aux questions d'éducation. En Belgique aussi, m'apprend-on, divers camarades en sont au même point.

A Lausanne, depuis plus de trois ans, nous avons cherché à entrer pratiquement dans cette voie. Placée d'abord sous le contrôle de la Société de Libre-Pensée, notre « Ecole libre » du dimanche a rapidement évolué, elle a abandonné carrément le caractère de cours de morale sociale que quelques fondateurs voulaient lui insuffler pour n'être qu'un essai de préparation des enfants à la vie qu'ils mèneront, à la vie de producteurs ; les rendre conscients de leur situation réelle, les habituer à l'initiative, à la liberté, lui devenait l'objectif. D'ailleurs, n'ayant affaire qu'à des enfants d'ouvriers — les libres-penseurs bourgeois avaient sans tarder retiré leur progéniture de l'école — il était naturel et d'une élémentaire délicatesse de ne pas leur inculquer des coutumes, des mœurs, des préoccupations, des aspirations bourgeoises, ainsi que le font les institutions de l'Etat ; il fallait prendre garde de ne point les « déclasser », mais de les développer dans le meilleur sens de leur propre nature. Aussi, au milieu du plus grand respect de leur personnalité, n'avons-nous jamais donné aux petits élèves, garçons et filles réunis, que des notions concrètes, exactes, utiles, pratiques, et touchant à l'histoire de la civilisation du travail particulièrement ; monographies de métiers, faites parfois par des ouvriers de la partie, connaissances d'hygiène des prolétaires, sujets gais et humoristiques, démonstrations sur le vif ou projections lumineuses, leçons en plein air et courses — c'est avec cela qu'était complété le programme. De cet enseignement, il semble s'être dégagé tout simplement, et sans sermon aucun, comme une morale de la production qui, au reste, est probablement la seule morale possible, du moment qu'on abandonne la conception religieuse.

Ajoutons que l'Ecole libre de Lausanne, à laquelle le syndicat des plâtriers-peintres prête son local, tandis que les politiciens socialistes de Grütti lui faisaient des misères, se réunit encore tous les dimanches matins et qu'elle compte toujours une trentaine d'enfants.

Jean WINTSCH.

sonnel payé au mois ; le chauffage ; l'éclairage ; l'assurance ; les impôts ; les frais de publicité à l'année ; les redevances diverses, etc.

On peut assurer, dit-il, entre 50 et 100 p. 100 des frais généraux, suivant la libre déclaration de l'industriel, mais avec ratification du Conseil d'Administration de la Société mutuelle.

En cas de grève partielle, l'indemnité est due proportionnellement à la main-d'œuvre en chômage, suivant son rapport avec la production normale.

Les adhérents, appuyés par le commandant Moutet, ont la garantie d'un Comité central déjà nommé à l'heure actuelle, qui laisse les patrons libres de conduire leurs grèves comme ils l'entendent ; mais qui peut donner des conseils et l'appui de sa haute autorité morale.

Au cas où un industriel terminerait une grève par des concessions justes et dangereuses pour l'intérêt général de l'industrie, le Comité pourrait, à la rigueur, avec avis conforme du Syndicat d'où ressort l'industriel, le priver du droit d'indemnité.

Cette assurance est donc à la fois une œuvre sociale et syndicale.

Puis, il concluait en affirmant que cette assurance avait seulement pour but « de réparer les dommages que cause la lutte quand elle sera déclarée par les organisations violentes ».

Enfin, pour enlever les dernières hésitations, il affirma encore aux industriels ardennais que rien, dans les statuts de la caisse centrale ne s'opposait à la création de leur caisse régionale primaire : Que ces caisses régionales étaient admises, par la caisse centrale, à la réassurance garantie par elle, mais il les engageait à grouper, dans leur caisse régionale TOUTES LES BRANCHES DE LA METALLURGIE ARDENNAISE.

Telle est, dans ses grandes lignes, la conférence du Directeur de la Caisse centrale d'assurance contre le chômage forcé.

A la suite de cette conférence, les membres présents se réunirent. Ils constatèrent que leur nombre, et l'importance des assurances que comprenait ce nombre, dépassaient de beaucoup les chiffres jugés nécessaires pour être admis à la Caisse centrale. Que leur Société débiterait avec une somme assurée bien supérieure à celle d'une caisse primaire générale comme « La Fonderie ».

Ces constatations faites, ils ratifièrent la création de la Société qui prit pour titre : « La Métallurgie Ardennaise ».

La semaine prochaine, je donnerai quelques-unes des appréciations patronales sur l'expérience qu'a donné le fonctionnement de ces caisses pendant la première année de son existence.

A. M.

A TUNIS

Il s'y produit une belle poussée syndicale

Le mouvement syndicaliste, jusqu'ici très faible, tend à prendre un considérable essor. Ainsi, le 1^{er} mai, 4.000 chômeurs étaient réunis à la Bourse du Travail ; la salle des conférences débordait... L'an dernier, à pareil jour, les camarades s'étaient bien trouvés une douzaine !

L'éveil actuel est donc reconfortant. Au surplus, tandis qu'une néfaste action politique paralysait le mouvement syndicaliste, des camarades ne se lassèrent pas de continuer leur propagande économique et leur effort n'a pas été défectueux. La poussée syndicale s'est constatée nettement dès le mois de mars. Coup sur coup, et malgré toutes les entraves policières du sieur Alapetite, délégué du Premier Flic de France à la Résidence de Tunis, deux réunions publiques se tenaient à la Bourse du Travail. L'accord se fit complet et aboutit à la nomination d'un Comité de propagande générale. Le choix que fit l'Assemblée générale des corporations de ses délégués montra ses tendances : Ils furent choisis parmi les plus révolutionnaires et les partisans de l'Union.

Le Comité paraît vouloir justifier la confiance dont les camarades l'ont investi et à force d'activité et de dévouement, 14 jours après sa nomination, il faisait paraître le *Proletaire*, organe international de propagande syndicaliste.

En même temps il organisait la manifestation du 1^{er} Mai et s'occupait de la fondation de la Fédération des Syndicats Tunisiens.

Au meeting du Premier Mai, après que le camarade Silve, du groupe syndical des travailleurs du chemin de fer, eut fait le procès de la société actuelle et que le camarade Fonclaire, secrétaire du Syndicat du Bâtiment eut exposé les dangers de l'action politique l'ordre du jour suivant fut acclamé par les 500 travailleurs réunis dans la salle, — (c'est tout ce que la salle pouvait contenir) :

« Les travailleurs de Tunis et des environs considérant que les explications des divers orateurs applaudis par l'Assemblée ne laissent aucun doute sur leurs intentions. Que là où il y a des travailleurs, il ne saurait y avoir de Patrie, attendu que les travailleurs n'en ont pas ; décident :

« D'intensifier encore par tous les moyens possibles la propagande syndicaliste, toutes les revendications prolétariennes surtout la journée de huit heures et le repos hebdomadaire intégral ; et se séparent au chant de l'*Internationale*. »

Aux Organisations

Des Syndicats nous écrivent pour nous prier de leur adresser des boîtes de papier à cigarettes « Le Syndiqué ». Nous les avisons que nous n'en tenons aucun dépôt. Ils doivent s'adresser directement au camarade Andrieu, 36, rue Beaurepaire, Paris-X^e.

Nous les invitons à user de ce papier de préférence, une partie du produit de la vente allant à la propagande. Après quatre mois de lancement, ce camarade a pu verser pour cet effet une somme de 400 francs et il est permis de supposer que ce chiffre grossira rapidement.

V. G.

Chez les Employés

Le « Ralliement des Employés ». — Ni souris, ni oiseau. — Duperie intéressée. — Vœux et décisions de Congrès. — Le « Ralliement » raille mais ne rallie pas. — Rendez-vous à Rouen

Je suis oiseau, voyez mes ailes
Je suis souris, vivent les rats !

Mais ce ne sont pas seulement les violences des luttes intestines supportées par la Chambre Syndicale des Employés de la région parisienne, ce ne sont pas uniquement les ardeurs des luttes politiques dans lesquelles divers membres du Conseil fédéral ont dû épuiser leur énergie, ce n'est pas non plus la lutte sourde engagée par la MAJORITE du Conseil contre la Confédération Générale du Travail qui ont conduit notre Fédération vers l'inertie scandaleuse dont souffrent les Syndicats fédérés.

Il y a aussi l'intéressante question du « Ralliement des Employés ». Elle n'est pas aussi secondaire qu'il pourrait sembler tout d'abord en ce qui concerne à la fois et la vie fédérale et l'action engagée pour intensifier cette vie, pour la rendre ascendante vers le mouvement révolutionnaire du prolétariat organisé.

Qu'est-ce que « Le Ralliement des Employés » ? Peut-il exister un intérêt général pour les syndicats fédérés à être exactement renseignés sur ce point ?

A cette dernière question, sans hésiter, je réponds : oui !

Le « Ralliement des Employés » était-il est peut-être encore, nul ne saurait être affirmatif sur ce point — un journal « d'apparences » syndicales.

Longtemps, sa publication fut mensuelle et assez régulière.

Les employés syndiqués à la Chambre Syndicale de la Région Parisienne croyaient voir en lui le journal de leur organisation.

Les Syndicats fédérés d'employés pensaient, avec quelque apparence de raison, que « Le Ralliement » constituait l'organe fédéral.

Et, comme l'on croit toujours vrai ce que l'on désire, il résultait de cette ambiguïté que nul ne songeait à s'informer.

Cela dura jusqu'au Congrès de Nantes (1905).

Là, en raison de certaines discussions intéressantes, il fallut savoir ce qu'était « Le Ralliement » au point de vue fédéral.

Le camarade Augé, pressé de questions, pria les curieux d'aller s'informer auprès du citoyen Linlo, directeur-gérant du « Ralliement » ; puis déclara qu'au surplus, la Fédération n'avait aucun droit de contrôle ni autre à exercer sur ce journal.

Détail à noter : Nul, dans la Fédération, ne connaissait le citoyen Linlo. Par contre on devait apprendre un an plus tard qu'Augé était Linlo, ou que Linlo était Augé, comme on voudra.

Le Congrès de Nantes répondit aux explications d'Augé en émettant « le vœu » de la création d'un journal fédéral mensuel... qui, aujourd'hui d'ailleurs, en est encore à naître.

« Le Ralliement » N'EST DONC PAS UN ORGANE FEDERAL, et cependant il publie la correspondance des Syndicats fédérés. Il publie, sous la signature même des secrétaires de séance, les procès-verbaux officiels des réunions de Comité fédéral. Qui donc communique tout cela ? Qui donc a intérêt à donner au « Ralliement » ce semblant d'authenticité ? Dans quel but ?

Démasqué en 1905, reconnu comme n'étant pas un organe fédéral. « Le Ralliement » bénéficiait encore d'une supposition favorable. Les syndicalistes disaient : C'est tout simplement le journal de la Chambre Syndicale (Paris).

Or, vers la fin 1906, « Le Ralliement » se refusait à insérer des articles qui répondaient cependant à des polémiques engagées par lui, la curiosité devint fort vive à son sujet. Il fallut bien s'expliquer.

On apprit alors que « Le Ralliement », loin d'être un journal syndical, était purement et simplement la PROPRIETE de CINQ membres soit du Conseil syndical de la Chambre Syndicale, soit du Conseil fédéral élu dans nos Congrès, et que ni la Fédération, ni la Chambre Syndicale ne possédaient de moyens syndicaux propres à diffuser leurs pensées ou leurs opinions.

On cherchait vainement, sans doute, une excuse à un tel état de choses.

Pour la Fédération, cependant, la majorité alléguait la modicité de la caisse fédérale.

Peut-on sérieusement émettre cette prétention, quand on sait que 108 Syndicats au moins sont inscrits sur les contrôles fédéraux ? Quand on sait aussi que l'un d'eux s'attribue 9.000 adhérents, que le Syndicat du Gaz en compte environ la moitié et que les Syndicats des Courtiers et Représentants (Paris), des Employés (Lyon), etc., évaluent leurs membres cotisants à un millier ou plus.

Peut-on, pour la Chambre Syndicale, alléguer aussi la modicité des fonds en caisse ? Quelle affirmation serait alors un plaisanterie : celle-ci ou celle des centaines de mille francs mis « sagement » (?) à l'abri de toute dépense de propagande ?

D'ailleurs, le succès réel obtenu dans la vente de ce journal aux syndiqués, témoignait à lui seul et de la nécessité de son existence — dans des conditions strictement syndicales — et de la possibilité de le faire vivre.

La non possession du « Ralliement » par un organisme syndical ne se justifie donc pas, corporativement parlant.

Il faut reconnaître d'ailleurs qu'il n'y avait pas, dans le fait de répandre cette publication comme je viens de l'indiquer, une tromperie « de fait ».

Il avait fallu, réellement, toute la bonne foi de nos camarades, moins roués, moins roublards que les politiciens, pour ne pas voir que, dans son titre « Le Ralliement » « ne se réclamait que de lui-même ». La duperie morale est évidente. Elle est considérable ; elle peut indigner à bon droit les militants syndicalistes, ceux-ci ne seront plus surpris maintenant sans doute en constatant qu'il n'a été donné par la majorité aucune suite au vœu présenté à Nantes en faveur de la création d'un organe fédéral !

Nos camarades comprendront aussi pourquoi une « minorité » qui veut mettre fin à de tels abus est si mal accueillie.

Comprendront-ils également, en songeant à cette feuille, en étudiant de plus près certaines mentalités, comprendront-ils le péril auquel s'exposent les organisations syndicales lorsqu'elles couvrent de leur autorité morale cette chose puante encore et souvent redoutée : un journal ? Lorsque, surtout, aucun contrôle ne leur est offert en échange ? Lorsque enfin le rôle de ceux qui écrivent consisterait à attaquer sans trêve et sans merci le patronat, ce patronat qui, trop souvent, hélas ! enchaîne les plumes avec des chaînes d'or !

Voilà donc encore une tâche à accomplir à laquelle devront songer les congressistes de Rouen, car si Linlo, aux heures dangereuses, a passé la main à Sellier, le « Ralliement », lui, n'a pas varié. Si fait, cependant, il attaque plus salement encore que par le passé les militants adversaires résolus d'un tel état de choses.

Rappelons enfin que le Congrès de Nantes avait fait inscrire dans les statuts fédéraux cette mention, art. 12 :

« Les noms de tous les candidats au Conseil fédéral seront adressés à tous les Syndicats fédérés un mois avant la réunion du Congrès. »

La « Majorité » n'en a tenu aucun compte en 1906 pour Dijon, ni en 1907 pour Toulouse.

Que fera-t-on en 1908 pour Rouen ?

Camille DEVILAR.

Procédés Patronaux

Comment s'y prennent les entrepreneurs de Besançon pour hausser les prix de série

Dans la brochure « La Journée de 8 heures dans le Bâtiment », j'ai rappelé un exemple fourni par les entrepreneurs de peinture de Boulogne-sur-Mer à ceux de leurs confrères des autres localités qui, pour une raison ou une autre, estimaient que la série de prix ne leur était pas assez rémunératrice pour continuer, et au besoin augmenter les bénéfices scandaleux qu'ils prélevaient sur le produit de notre travail.

Les patrons boulognais, se basant sur une augmentation du prix des matières nécessaires à l'exercice de notre profession, avaient, par la voie des journaux locaux, informé leur clientèle qu'à partir du 1^{er} juin 1908, leurs factures et mémoires seraient majorés de 25 p. cent.

Les lock-outeurs de Besançon viennent, quoiqu'un peu tardivement, de suivre les indications données par leurs confrères de Boulogne. En effet, dans les journaux de la région de l'Est il ont fait publier le filet suivant :

« La Chambre syndicale des entrepreneurs de peinture de Besançon a l'honneur de vous informer que, vu l'augmentation des matières premières et de la main-d'œuvre exigée par les ouvriers, il est absolument impossible aux entrepreneurs de continuer l'exécution des travaux de peinture, vitrerie, etc., aux taux de l'ancienne série de prix.

« En conséquence, à partir du 15 mai 1908, les travaux à exécuter devront être payés au tarif de la nouvelle série de prix établie par la Chambre syndicale des entrepreneurs de peinture de Besançon.

« Vous pouvez être assuré que, comme par le passé, tous les efforts des entrepreneurs tendront à vous donner entière satisfaction pour tous les travaux que vous voudrez bien leur confier. »

Les camarades voient par là que, quand ça leur plait, MM. les entrepreneurs n'ont pas besoin de faire des démarches auprès des Pouvoirs Publics pour augmenter les prix de série. Ils n'éprouvent nul besoin de solliciter l'approbation municipale ou préfectorale pour homologuer les prix qu'ils leur convient de faire payer pour l'exécution des travaux qui leur sont confiés, prix sur lesquels, nous l'avons maintes et maintes fois prouvé, ils gagnent une moyenne de 5 francs par jour et par ouvrier employé.

Le cas est aujourd'hui, c'est vrai, un peu différent de celui prétexté par les patrons peintres de Boulogne-sur-Mer, puisqu'ils ces derniers ne se basaient que sur l'augmentation des prix des matériaux et que les autres tablent en même temps sur l'augmentation des salaires payés aux ouvriers.

Il n'empêche que ce petit entrefilet nous donne absolument raison quand nous disons aux camarades en grève qu'ils n'ont pas à se préoccuper du prix de la série quand ils demandent une augmentation de salaire. Ils n'ont qu'à citer aux patrons qui se retrancheraient derrière la série pour ne pas la leur accorder les exemples de Boulogne et de Besançon.

Mais ce dernier cas est d'autant plus suggestif que les entrepreneurs de Besançon ne se sont pas du tout mis d'accord avec « leurs » ouvriers pour reviser leur série : ils vont trop clair et n'augmentent aussi leurs prétentions en proportion. Bien mieux, nul accord n'est encore intervenu entre les ouvriers et les patrons qui, comme on le sait, ont fermé leurs ateliers le 7 avril pour ne pas avoir à accorder aux ouvriers peintres les modestes améliorations qu'ils demandaient, ne les ont encore pas ouverts, et quand les camarades leur ont demandé de collaborer avec eux à la confection de la nouvelle série, ils ont insolemment répondu que les ouvriers étaient trop bêtes pour savoir ce qu'est une série !..

« Trop bêtes ! » nous ne relèverons pas cette idiotie des patrons qui savent bien le contraire, mais veulent cacher aux yeux de leurs exploités la façon dont ils s'y prennent pour amasser une fortune en moins de 10 ans.

Dans tous les cas, cet exemple est à retenir pour nos camarades qui, dorénavant, auront quoi répondre quand, à une demande d'augmentation de salaire, on leur dira que les prix de série sont trop peu élevés pour leur donner satisfaction.

L. R.

AVIS AUX ABONNES

Les abonnés qui renouvellent leur abonnement sont instamment invités de nous envoyer, avec le montant de l'abonnement, une des dernières bandes, ou, s'ils paient par mandat carte d'indiquer le numéro inscrit sur la bande.

Le Congrès du Syndicat des Chemins de Fer

52.492 SYNDIQUES !

163 délégués étaient mandatés par les 187 groupes

Le Congrès du Syndicat National des chemins de fer s'est ouvert samedi. La séance a été consacrée au tirage de la loterie de l'Orphelinat. Disons seulement que le gros lot de 200.000 francs est gagné par le numéro 1.655.857, le lot de 50.000 par le numéro 3.459.773, et le lot de 20.000 par le numéro 2.677.105.

L'après-midi, le Congrès a tenu sa première séance. La vérification des mandats fait constater que les 187 groupes sont représentés par 163 délégués.

Le rapport présenté par le Conseil d'administration mentionne que, pendant l'année 1907, le nombre de adhésions au Syndicat National s'est élevé à 23.005, dont 7.343 pour le réseau de l'Est, qui aujourd'hui tient à la tête du Syndicat la première place, que le réseau du Midi occupait depuis fort longtemps. Au 31 décembre 1907, l'effectif global du Syndicat, déduction faite des décès, démissions et radiations, s'élevait à 52.492, dont 877 femmes.

Pour ce qui est du repos hebdomadaire, le rapporteur s'exprime ainsi :

« Les cinquante-deux jours de repos dont l'application avait été promise par les Compagnies ne sont pas donnés à tout le personnel ; ce sont les agents du service alternatif en particulier qui ont le plus à se plaindre du système adopté à leur égard.

« Seule, l'administration des chemins de fer de l'Etat a appliqué un régime qui donne satisfaction à tout le personnel.

« Sur notre demande, la commission du travail de la Chambre des députés a décidé de proposer au Parlement l'abrogation de l'article 17 de la loi sur le repos hebdomadaire.

« Un règlement d'administration publique déterminerait les conditions dans lesquelles les cinquante-deux jours de repos seraient donnés aux ouvriers et employés de chemins de fer. »

Enfin, le rapport constate que la fermeture des gares de petite vitesse, les dimanches et jours fériés, depuis longtemps demandée par le Syndicat est aujourd'hui acquise.

Avant que soit abordé l'ordre du jour, le camarade Oudinot, de Rouen, propose d'ajouter aux questions prévues les deux suivantes : 1^o Les relations du Syndicat avec la Confédération générale du Travail, afin d'étudier comment les Syndicats doivent modeler leur action sur les décisions de la C. G. T. ; 2^o quels ont été les rapports du Syndicat des chemins de fer avec cette organisation, et quel doit être le mode de représentation au comité confédéral et dans les Congrès ; 3^o le congrès ouvrier de Marseille.

Après quelques mots d'explication du camarade Guérard, il est convenu que ces questions se traitent quand on discutera le paragraphe « agitation, propagande, action. »

Cet incident liquidé, il est procédé à la nomination des commissions.

Deuxième journée

La matinée du dimanche a été employée en discussions et critiques du rapport du Conseil d'Administration ; observations à propos des révoqués, regret formulé par le camarade Bidamant qu'un délégué du Conseil du Syndicat ait assisté à une réunion d'un groupe à laquelle était invité le ministre Viviani.

La discussion est close par une motion engageant le futur Conseil à tenir compte des résolutions et desiderata exposés au Congrès.

Est ensuite discutée la question, depuis longtemps agitée, de la reconnaissance officielle du Syndicat par les Compagnies. Deux tentatives se sont manifestées : l'une, qui escomptait que cette reconnaissance pourrait découler d'une intervention des Pouvoirs Publics ; l'autre, qui affirmait qu'il n'y a à compter que sur l'action syndicale.

Le camarade Guérard a dit combien on aurait tort de se fier à l'action légale ; puis, avec des exemples à l'appui, il a montré que c'est surtout à l'action des masses ouvrières que l'on doit avoir confiance pour faire reconnaître le Syndicat. L'Est et le Nord ne viennent-ils pas dernièrement de céder à la pression syndicale, simplement parce qu'aujourd'hui ils n'ont plus devant eux un fantôme d'organisation, mais bien la masse des travailleurs. Mais, ajouta-t-il, s'il est utile de faire reconnaître le Syndicat National « officiellement », en attendant, tous les efforts doivent être faits sous diverses formes pour aboutir.

Le débat se clôture par l'adoption d'un ordre du jour présenté par le groupe de Paris P.-L.-M. :

« Le Congrès décide que les délégations ne seront reconnues et reçues officiellement par les directeurs que lorsqu'ils acceptent de les recevoir avec le bureau du Syndicat et de signer le procès-verbal de séance. »

A ce texte, le groupe Paris-Nord fait ajouter un paragraphe :

« Considérant que la reconnaissance au personnel syndiqué du réseau du Nord n'a été obtenue que par son énergie syndicale, engage les camarades de tous les réseaux à faire une action identique sur le terrain syndical. »

Troisième journée

La majeure partie de la journée a été occupée par le cas de Marius André qui, on le sait, avait été rayé de son groupe pour jaunisse — radiation sanctionnée par le Conseil d'Administration. Le Congrès avait à approuver ou désapprouver cette radiation.

Marius André s'est d'abord expliqué : il se défend d'être « jaune », parce que, secrétaire général de « l'Union », société amicale des employés du P.-L.-M., qui a pour but d'obtenir des denrées à bas prix, et dont font partie employés, chefs et même directeur. Il en est le secrétaire, mais quantité de syndiqués ne sont-ils pas membres de cette Société ?

Cette association est plus particulièrement accusée de jaunisse pour avoir participé à la fête organisée par les coopératives jaunes en l'honneur de Noblemaire. Le

directeur du P.-L.-M., et Marius André observe que, sur sa demande, « l'Union » n'a pas participé officiellement à cette fête, elle a seulement laissé à ses membres le droit d'y participer individuellement.

De cette « Union », Noblemaire en est membre et président d'honneur ; or, à un banquet que Noblemaire présidait, avec à ses côtés, Marius André, il fut débâté contre le Syndicat et ses « énergumènes ». Après quoi, Marius André se leva et porta un toast à Noblemaire, le baptisant « chef de la grande famille du P.-L.-M. ». Marius André déclare que le discours de Noblemaire fut prononcé au milieu du bruit et qu'il n'a pas entendu les coups de boutoir contre le Syndicat ; quant à son toast, il n'a pas le sens qu'on lui a attribué.

Puis, après s'être ainsi excusé, Marius André proclame que tout ce qu'on fait contre lui est le résultat d'une intrigue politique.

Le camarade Guérard, au nom du Conseil d'Administration, a exposé les raisons qui motivent et justifient l'exclusion.

C'est à tort, dit-il, que l'on nous accuse de vouloir mêler la politique à cette affaire, et, c'est habilement que l'on voudrait l'y mêler. En réalité, nous n'avons à retenir, pour juger l'affaire, qu'un seul point ; le discours de Marius André au banquet de l'Union, présidé par Noblemaire. Il peut nous paraître bizarre que Marius André n'ait point entendu le réquisitoire de Noblemaire contre le Syndicat — le bruit n'est pas coutumier pour des personnages de cet importance — et nous trouvons insolite le mutisme syndical d'un camarade en face de cet homme, adversaire irréductible de notre organisation, le même qui faisait si insolentement mettre à la porte par ses laquais les délégués employés du réseau. Ce n'est point cela qui est en cause, mais bien le langage de Marius André. Il reconnaît avoir prononcé les paroles incriminées, il les a laissées imprimer dans une brochure cotée à côté avec le discours incendiaire et antisyndical de M. Noblemaire. Il n'a protesté ensuite, ni dans la presse ni ailleurs. Or, Marius André n'est pas un inconscient, bien loin de là. Il dit ce qu'il veut dire.

Il vient ici parler de dix-sept ans d'action syndicale, mais pendant quatre ans, il n'a plus été avec nous, faute de payer ses cotisations. C'est là, tout l'intérêt qu'il nous portait à ce moment, et pour ma part, quelle que soit sa prétention de démontrer que l'Union du P.-L.-M. n'est pas jaune, et qu'il y va pour y faire de la propagande, je ne l'ai jamais rencontré dans aucune de nos réunions, avant son exclusion. J'ignore le nombre incalculable de ces adhésions qu'il a soi-disant faites.

Le Syndicat ne peut tolérer qu'un militant appelle l'un de nos plus terribles exploités « le chef de la grande famille », en un banquet public, et après des injures à nous adressées.

Après que Guérard a eu parlé, une longue discussion s'engage entre Grandvallet, Paté, Bidamant, d'une part ; Faure, Leguénic, Corvisart, d'autre part. Finalement, l'exclusion, mise aux voix, est repoussée par 82 voix contre 39, — il y a eu vingt abstentions et vingt absents.

Ce vote acquis, Guérard déclare qu'il ne peut être tenu pour liquidant le cas de Marius André ; car, si cela était, il apparaîtrait aux yeux des travailleurs qu'approuvant les paroles de Marius André au banquet de Noblemaire, le Syndicat est devenu lui-même une organisation jaune. Devenu, au nom de tout le Conseil d'Administration, il propose l'ordre du jour suivant, qui est adopté à l'unanimité.

« Le Congrès, en se prononçant sur l'appel formé devant lui par le citoyen Marius André a entendu uniquement protester contre une forme d'exclusion qui lui a semblé irrégulière, mais il désapprouve hautement le langage tenu par Marius André vis-à-vis du directeur du P.-L.-M., et blâme énergiquement ce citoyen. »

Ensuite est adopté le rapport de la Commission de Contrôle ; après quoi le Congrès a examiné les rapports du Syndicat avec la C. G. T.

Oudinot demande que les camarades du Syndicat se mêlent activement au mouvement ouvrier ; qu'ils ne redoutent pas les critiques, qu'ils marchent. Puis, il trouve que le Syndicat des Chemins de fer ne participe pas assez à l'action de la Confédération.

Guérard donne des indications sur le rôle de la Confédération ; il dit que les organisations affiliées sont autonomes et que les décisions des Congrès Confédéraux ne sont que des indications générales dont on tient compte dans la mesure du possible. Le Syndicat national, qui est l'équivalent d'une Fédération est, comme celles-ci, représenté au Comité confédéral par un délégué, le camarade Roberjot, et la représentation au Congrès confédéral de Marseille se fera, comme toujours, directement par les groupes du Syndicat.

Grandvallet propose que tous les groupes du Syndicat remplissent les conditions pour adhérer à la C. G. T., c'est-à-dire entrent dans les Bourses du Travail locales ou Unions de Syndicats régionales, et s'abonnent à la « Voix du Peuple ». Laro-mans rappelle que pareille proposition fut déjà adoptée au dernier Congrès, et il n'y a qu'à la rappeler.

Sur la demande des délégués de l'Ouest, un représentant de la C. G. T. sera invité aux Congrès futurs, après discussion et explications d'Oudinot, qui précise en disant que cette motion a pour but d'unir plus étroitement le Syndicat national à la Confédération.

Quatrième et dernière journée

Les diverses Commissions ont fait leur rapport. Celle du budget a établi les prévisions des recettes et des dépenses : les recettes prévues sont estimées à 215.000 fr. et les dépenses à 178.000 fr. (dont 68.000 fr. pour le siège, 70.000 francs pour les groupes, 20.000 pour les Comités de réseau et 20.000 francs pour l'Orphelinat).

Une délégation du réseau de l'Etat a été mandatée pour présenter au ministre des travaux publics les revendications des travailleurs du réseau ; à cette délégation se sont joints des camarades du réseau du Nord, pour signaler l'emploi par la Compagnie de son personnel belge, sur les lignes françaises — et ce pour faire des économies de salaire.

La question de tactique est ensuite abordée avec ampleur : les résultats obtenus jusqu'ici par l'action parlementaire ayant démontré l'inefficacité de la méthode, il fallait examiner quelle attitude prendre.

Plusieurs délégués proposent d'organi-

ser une vigoureuse agitation ; d'en appeler à l'opinion publique. de multiplier les meetings, etc.

Le groupe de Sotteville-lès-Rouen, où au Premier Mai le chômage a été complet, réclame que son exemple soit généralisé.

Au nom du groupe d'Alger, le camarade Lorgeas propose que soit présenté à toutes les compagnies, un cahier de revendications et qu'il leur soit accordé un délai de six mois pour faire parvenir une réponse ; faute de quoi, le Conseil d'Administration du Syndicat aurait mandat de proclamer la grève générale.

Le camarade Guérard évoque le souvenir du mouvement de 1898. Son échec, dit-il, comporte des enseignements dont on doit profiter. — Il est d'avis qu'on se prépare à la grève générale, mais sans s'engager à la légère.

Nombre de délégués interviennent dans la discussion, se déclarant partisans d'un mouvement de grève générale, mais ajoutent qu'avant de fixer une date, il faut que le Syndicat soit plus puissant. C'est la conclusion de la discussion : faire une active propagande pour que le Syndicat acquière l'autorité morale nécessaire pour obtenir satisfaction.

Après que diverses questions de détail sont liquidées, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration ; puis est adopté l'ordre du jour suivant :

Les délégués au dix-neuvième Congrès du Syndicat National des travailleurs des Chemins de fer envoient leur salut fraternel à toutes les organisations ouvrières confédérées, affirment leur inébranlable attachement à la C. G. T., forment les vœux les plus ardents pour que leurs camarades fonctionnaires viennent grossir les rangs de la grande famille syndicale.

Félicitons les actes d'odieuse persécution et d'arbitraire incompréhensible dont sont victimes les militants et les défenseurs de la classe ouvrière, envoient par dessus les frontières leurs sincères et chaleureuses salutations à leurs frères de misère et affirment leurs profonds sentiments de solidarité envers les travailleurs et les exploités du monde entier.

S'engagent à redoubler d'ardeur et d'efforts pour continuer une propagande intensive afin d'achever l'émancipation du prolétariat et de hâter l'avènement de la justice sociale.

Vive le Syndicat ! Vive la C. G. T. ! Vive l'Internationale ouvrière !

Ensuite est adoptée une motion protestant contre le surmenage imposé aux employés, surmenage qui est souvent la cause d'accidents et de retards de marchandises et aussi des nombreux accidents qui se produisent sur les chemins de fer. Puis, le camarade Guérard prononce la clôture du Congrès, en adjurant les délégués de continuer leur active propagande pour que l'an prochain, le Syndicat ait grandi dans une proportion telle que les Compagnies soient obligées de tenir compte des revendications.

Victoires Ouvrières

A VIERZON

Les menuisiers ont repris le travail lundi, avec satisfaction. Deux maisons seules ont refusé la signature du contrat.

A RENNES

La grève des menuisiers s'est terminée par une victoire partielle. Après un conflit qui a duré douze jours, le salaire minimum est porté de 40 à 45 centimes ; le tarif de déplacement est porté à 1 fr. 25 au lieu de 1 fr. ; une indemnité de 50 centimes est allouée pour tout travail hors des limites de l'octroi, — indemnité qui n'était pas payée avant.

Grèves de Carriers

A DRAVEIL

Les camarades terrassiers de Draveil-Vigneux sont toujours en grève et toujours de plus en plus résolus à obtenir satisfaction complète et entière.

Un patron a déjà fait des offres au Syndicat. Mais, quoique ce fut une augmentation qu'il proposait, son offre ne fut pas trouvée suffisante par les camarades. Les choses en sont là : le patronat est sur le point de céder mais il faut que la solidarité se manifeste en faveur des camarades.

Nous croyons qu'elle ne nous fera pas défaut et nous aurons d'ici peu à enregistrer une nouvelle victoire ouvrière, qui sera grande de conséquences pour l'avenir du syndicalisme dans le département de Seine-et-Oise.

De tous un acte de solidarité.
N. B. — Adresser les fonds au camarade Marinier Léon, 54, rue de Paris, à Chevreuse (S.-et-O.).

A EPERNON (Eure-et-Loir)

Les Meuliers de la 10^e Section du Syndicat des Carriers, Meuliers et Terrassiers de Seine-et-Oise, parias du travail, qui ont les poignets et les mains emplies de pointes d'acier et dont les poumons présentent l'aspect d'une râpe, viennent comme leurs camarades de Draveil-Vigneux proclamer la grève :

1^o Augmentation de salaires ;
2^o Suppression de la retenue de 3 p. 0/0 opérée sur les salaires ;
3^o Les comptes tous les samedis.

Les capitalistes de la Société Générale Meulière, qui a son siège à la Ferté-sous-Jouarre, dans la Seine-et-Marne, respectables messieurs qui ne se nourrissent pas de morceaux de silice ni de pointes d'acier, rejettent brutalement ces modestes revendications.

Les camarades meuliers, dont 90 0/0 n'atteignent pas 40 ans, voulant vivre raisonnablement le temps qu'ils passent sur la terre, déclarent cesser le travail et ne le reprendre qu'après complète satisfaction.

Dans la réunion où fut décidée la grève, tous les camarades s'engagèrent à abandonner le métier si leurs ventres ne leur accordaient satisfaction.

Ils se réclament de la solidarité ouvrière pour les aider à vaincre leurs affameurs.

Envoyer les fonds aux camarades : Marinier Léon, trésorier du Syndicat, 54, rue de Paris, à Chevreuse (Seine-et-Oise) ; Chauvin Léon, meulier, 5, rue Saint-Denis, à Epernon (Eure-et-Loir).

Les Grèves

LES VERRIERS DE LA SEINE

Verrerie des Lilas, patrons Hermé, Apert et Cie.

A une légitime revendication des camarades verriers, qui réclamaient pour un travail supplémentaire (mise de pots) d'être payés à l'heure, au lieu de boisson, la direction répondit par le lock-out. La fermeture eut lieu le 24 avril ; 30 familles sont sans travail.

Boucheurs à l'émeri, atelier Dépinoix, rue de la Perle, Paris.

Le patron voulant imposer à son personnel une diminution de salaire de 2 fr. par jour et par homme, et lui faire signer un contrat dans ce sens. Sur 8 ouvriers, 7 refusèrent d'accepter ces conditions. Le travail a cessé le 27 avril. Le patron refuse toutes délégations, et a embauché des femmes pour supplanter les camarades en lutte.

Orfèvrerie de Pantin, patrons de Vaux, Foirin, etc. (6 en tout).

Le patronat voulant de plus en plus frapper l'organisation, et les camarades verriers et tailleurs de cette usine étant tous syndiqués, n'ayant pas au Premier Mai posé de revendications, furent directement attaqués par la meute patronale. Opposition d'une affiche : 1^o réduisant le travail ; 2^o supprimant l'indemnité de 1 fr. 50 accordée à chaque verrier travaillant la nuit. (Cette indemnité a été offerte il y a un an par les patrons, alors que les ouvriers demandaient la suppression du travail de nuit). Les ouvriers avaient accepté cette offre et de plus ce travail était supprimé à raison d'environ un tiers des verriers ; 3^o rétablissement d'équipes égales travaillant alternativement de jour et de nuit.

C'était donc, en un mot, rétablir l'ancien système et du même coup supprimer tous les avantages obtenus par le Syndicat.

Les ouvriers verriers et tailleurs n'acceptèrent pas ces conditions et de ce fait les patrons apposèrent une deuxième affiche congédiant le personnel dans les 15 jours, le délai est expiré de mardi.

Les ouvriers sont décidés à la résistance. Environ 500 personnes s'y trouvent englobées.

LES CORDONNIERS PARISIENS

Les patrons s'étant entêtés à faire droit aux réclamations des ouvriers cousu main, et ceux-ci n'ayant pas voulu se soumettre aux fantaisies patronales, les patrons ont prononcé le lock-out.

LES FUMISTES PARISIENS

Depuis une quinzaine de jours, les ouvriers fumistes industriels sont en grève. Dans leur mouvement sont même entrés les ouvriers non syndiqués, ce qui laisse prévoir pour eux que la victoire est proche.

LES DEBARDEURS DE LA SEINE

Sur tous les quais de la Seine, les ouvriers sont en grève. Par répercussion, ce conflit entraîne le chômage, faute de matériaux premiers, de nombreux ouvriers du bâtiment.

Un seul entrepreneur, Collange a, jusqu'à présent, accédé aux revendications ouvrières.

LES BROSSIERS DE CHARLEVILLE

Les brossiers sont invités à boycotter Charleville où, depuis les premiers jours du mois a éclaté une grève. Déjà sept maisons sur dix ont acquiescé aux revendications ouvrières.

Il suffit donc que Charleville soit sévèrement boycotté pour que les trois maisons récalcitrantes soient forcées de mettre les pouces.

LES PEINTRES DE BESANÇON

Les ouvriers peintres sont toujours lock-outés. Ils sont décidés à tenir tête et, pour les y aider, ils comptent sur l'appui des organisations.

Adresser les fonds au camarade Crave, trésorier du Comité de grève, Bourse du Travail, Besançon.

LES SCULPTEURS DE PREUILLY-SUR-CLAISE

Les sculpteurs de l'usine Soubrier frères, à Preuilley-sur-Claise, ayant chômés le 1^{er} mai, le directeur voulut renvoyer cinq camarades, faute de travail, disait-il, mais en réalité pour détruire toute organisation ouvrière, ces camarades venaient d'adhérer au Syndicat des sculpteurs de Limoges.

Tous les ouvriers sculpteurs se sont solidarisés et ont quitté le travail exigeant la réintégration des cinq camarades renvoyés.

Seul, un ex-patron, nommé Cantillon, est resté à l'établissement.

Les camarades sculpteurs sur bois déclineront toute offre d'emploi venant de cette localité et ne s'y dirigeront pas, jusqu'à la solution du conflit, qui ne peut se terminer qu'en faveur de nos camarades, si la solidarité la plus élémentaire est respectée par tous.

LES MAÇONS D'ORLEANS

La grève entre dans la troisième semaine. Comme au début, les camarades sont pleins d'entrain et d'énergie. Tous les matins des patrouilles font la chasse au « renard », le gibier est heureusement très rare.

Sur 400 maçons qu'il y a sur la place d'Orléans, il n'y en a pas dix qui persistent à travailler. Dans les chantiers où il est impossible aux camarades maçons de faire sortir le « renard » du terrier, les camarades terrassiers se chargent de la besogne. Jamais un mouvement semblable ne s'était produit à Orléans.

L'appui moral et pécuniaire de la Fédération du Bâtiment, la solidarité qui s'affirme dans les Syndicats adhérents à la Bourse du Travail, donnent un regain d'énergie aux grévistes.

Dès la déclaration de la grève, la Fédération délégua le camarade Pagnat, qui, de suite, préconisa l'installation de cuisines communistes.

Seulement, de difficultés d'installation se présentaient ; le matériel manquait et l'œuvre des fours économiques qui aurait pu y faire face avec son matériel s'y refusa, arguant que ses statuts s'y opposaient.

Alors, il fut décidé de se procurer le matériel soit par achat ou prêt. Les camarades ayant apporté leur vaisselle et

une grande marmite ayant été achetée, tout va au mieux.

Les soupes communistes ont commencé à fonctionner le 14 mai. Elles sont installées à la Bourse du Travail et les salles de réunion servent de réfectoire. Les organisations syndicales et coopératives apportent leur concours avec empressement, aussi la cuisine communiste a dépassé les espérances : deux repas sont chaque jour servis aux grévistes et à leurs familles et, pour chaque personne la dépense n'atteint pas 45 centimes par jour.

D'autre part, afin de soulager les familles chargées d'enfants, ceux-ci sont recueillis chez les syndiqués, par les soins de la Bourse du Travail.

Avec l'élan de solidarité qui se manifeste en faveur des camarades maçons, leur victoire est assurée. Mais, il faut que chacun aide dans la mesure du possible, — soit en argent, soit en nature : pommes de terre ou haricots seront les bien accueillis... cela aidera à faire bouillir la marmite. — J.-B. CONSTANT.

Les secours, en argent ou en nature, doivent être adressés au camarade Bonnet, trésorier du Syndicat des Maçons, Bourse du Travail, Orléans.

CHEZ LES PORCELAINIERS

A Mehun-sur-Yèvre

Depuis le 2 mai dernier, les camarades porcelainiers de l'usine Pillivuyt, de Mehun-sur-Yèvre sont en grève. A la suite d'une demande d'augmentation de salaire pour les malheureux travailleurs, marcheurs et préparateurs de la pâte à porcelaine, ces camarades qui font un travail dur et malsain reçoivent un salaire de famine.

A cette demande, M. Pillivuyt, grand exploitateur de cette vaillante population ouvrière de la céramique du Berry, a répondu par une diminution de salaire et par la suppression de un ouvrier par équipe de dix ; de plus, il veut remettre ce genre de travail à un tacheron qui en deuxième lieu serait un deuxième exploitateur pour les camarades.

Avec juste raison, ces camarades ne voulant pas subir les exigences du patron, ont tous quitté le travail, suivis aussitôt par tous les camarades des autres catégories qui, par un acte de solidarité, ont fait la mise bas, c'est donc plus de 600 camarades qui luttent contre le plus grand et le plus autoritaire des patrons du Berry.

Espérons et souhaitons qu'ils triomphent. Comme nos camarades prévoient que la lutte sera longue, et ayant épuisé leur jeune caisse syndicale, ils adressent à tous le prolétariat organisé un chaleureux appel qui, nous l'espérons, sera entendu, car ces camarades ont toujours fait leur devoir de solidarité.

Prière d'adresser les fonds au camarade Vilpoux Joseph, trésorier, Bourse du Travail, Mehun-sur-Yèvre.

Les Gazetiers de Vierzon

Les camarades gazetiers avaient, quinze jours avant le 1^{er} mai, remis au Syndicat patronal un nouveau tarif unifiant les prix de façon dans toutes les usines de Vierzon ; comme nos camarades l'avaient stipulé sur leur demande, le Syndicat patronal leur fit connaître la réponse le 1^{er} mai. Cette réponse était loin de satisfaire les camarades gazetiers ; comme sur de nombreux articles il y avait une diminution de 20 %, ils ont tous quitté le travail. Les patrons, ne s'attendant pas à un pareil ensemble, menacent de faire le lock-out si les camarades ne réintègrent pas le travail.

Les camarades étant décidés à lutter jusqu'à complète satisfaction, ils attendent chaque jour la mise à exécution de la mesure patronale.

DANS LE BATIMENT

Les charpentiers de Bourges

Avec une ténacité admirable, les camarades poursuivent la lutte. Les 46 jours de grève qu'ils viennent de subir n'ont modifié en rien leur volonté de triompher du patronat.

Il est indispensable que tous les travailleurs leur viennent en aide.

Adresser les fonds à la Fédération du Bâtiment, 33, rue Grange-aux-Belles.

A Vire.

Les couvreurs viennent de se mettre en grève. Le Syndicat, constitué depuis peu dans une région nouvellement venue au mouvement fait un pressant appel à la solidarité.

La victoire des camarades aura une heureuse répercussion.

Les granitiers de Bécon.

Bécon est un village de Maine-et-Loire où les granitiers, bien que tout récemment constitués en Syndicat, luttent avec énergie.

Répondant à l'appel des grévistes, la Fédération du Bâtiment a mandaté le camarade Pagnat, du Syndicat de la Maçonnerie, qui se trouvait à Orléans pour la grève des maçons ; les réunions organisées avec son concours ont eu un plein succès. Nul doute que les camarades n'obtiennent satisfaction.

A Euville.

Proche Commercy, la grève de carriers et tailleurs de pierre se poursuit avec succès.

La Fédération a mandaté le camarade Boudoux, de l'Union des Syndicats de Nancy, pour se mettre à la disposition des grévistes.

Mise à l'index.

D'autre part, nous renouvelerons auprès des camarades de province l'avis donné par la Fédération du Bâtiment de ne pas se diriger vers les localités signalées et plus particulièrement sur Paris, où nous comptons plus de 70 % de chômeurs.

Congrès Corporatifs Régionaux

L'UNION DES SYNDICATS

DE SEINE-ET-OISE

Le 8^e Congrès annuel des Syndicats ouvriers de Seine-et-Oise aura lieu à Saint-Germain-en-Laye, le dimanche 24 mai.

Il comprendra deux séances qui auront lieu :

La première, le matin, de 9 h. à midi ; la deuxième, l'après-midi, de 2 h. à 6 h. Il sera clôturé par une réunion publique, qui aura lieu, le soir, à 8 h. 1/2, dans la

quelle seront exposés et développés les travaux du Congrès ainsi que diverses questions d'actualité corporatives et syndicales.

L'ordre du jour du Congrès a été ainsi arrêté, par la Commission exécutive, dans sa réunion, tenue à Dourdan, le 22 mars dernier :

1^o Rapport de la Commission de vérification des mandats ;

2^o Lecture de la correspondance ;

3^o Rapport des Commissions de contrôle ;

4^o Discussion du rapport du secrétaire fédéral ;

5^o Discussion du rapport du trésorier fédéral ;

6^o Discussion du rapport de l'administrateur-gérant du journal ;

7^o Propositions de modifications aux statuts présentées par les employés de Versailles, les Carriers de Seine-et-Oise et la Commission exécutive ;

8^o Discussion sur l'utilité de transformer les syndicats de métier en syndicats d'industrie, et les syndicats locaux en syndicats régionaux ou départementaux ;

9^o Le Congrès de Marseille ;

10^o La propagande départementale ;

11^o Fixation du lieu du Congrès de 1909 ;

12^o Nomination de la Commission exécutive ;

13^o Formation de la Commission de propagande ;

14^o Vœux et propositions diverses à mettre à l'étude.

Tous les syndicats ouvriers du département seront admis à participer aux travaux du Congrès ; mais, seuls, auront voix délibérative les Syndicats adhérents à l'Union des Syndicats et au pair de leurs cotisations. — Tous les syndicats non adhérents à l'Union et ceux en retard dans le paiement de leurs cotisations n'auront que voix consultative et ne pourront pas prendre part aux votes.

Pour plus amples renseignements, les Syndicats pourront consulter « Le Travailleur », organe de l'Union des Syndicats, paraissant le 5 de chaque mois, ou s'adresser au camarade Lapière, secrétaire fédéral, 44, rue de Pontoise, à Argenteuil.

Dans les Bourses du Travail

ORLEANS

Comme elle a organisé sa manifestation du 1^{er} Mai et avec le même succès, la Bourse du Travail d'Orléans organise son IX^e anniversaire par une grande fête annuelle pour le samedi soir 16 mai.

Une tombola gratuite qui sera tirée le 24 mai met en lots quelques utiles objets de valeur.

Deux billets de cette tombola donnent droit à l'entrée de cette fête.

Une coopérative syndicale de consommation dont les bénéfices, déduction faite de toutes les charges sociales, seront affectés, une partie, soit 40 p. cent pourrait retourner aux sociétaires au prorata des achats, le reste pourrait servir pour l'extension de l'œuvre, pour la propagande syndicale, pour l'édification d'une Maison du Peuple et pour aider les camarades en grève.

Cette initiative a également pour but de contribuer à l'autonomie de la Bourse du Travail.

Espérons d'heureux résultats de la création d'une coopérative établie sur des telles bases.

GRENOBLE

Sur la proposition du Syndicat des Ouvriers Papeteriers de Brignoud, le Congrès départemental de l'Union des Syndicats ouvriers de Grenoble et de l'Isère se tiendra, à Brignoud, les 7 et 8 juin prochain.

Le droit d'adhésion à ce Congrès pour les organisations syndicales de l'Union est fixé à trois francs.

En possession de tous les éléments du Congrès, la Commission permanente établira l'ordre du jour qu'elle fera parvenir avant le 15 mai aux organisations syndicales de l'Union.

Dores et déjà un questionnaire est adressé aux syndicats.

L'une des questions est celle-ci : « Quelle somme pourriez-vous donner en avance à l'Union pour l'achat d'un terrain sur lequel seraient construits les locaux indispensables à l'Union ? »

Nous souhaitons que le Congrès départemental de l'Union solutionne cette très importante question. Ce serait la réalisation de l'autonomie pour les Syndicats de l'Isère.

CHATEAUROUX

Dans le but de stimuler l'énergie de ses militants, la Bourse du Travail avait sollicité le concours du camarade Griffuelhes qui, devant se rendre à Périgueux, accepta de conférer à Châteauroux le 16 mai.

Devant un auditoire attentif composé d'environ 150 des principaux militants des syndicats ouvriers, le conférencier fit un exposé des diverses tactiques d'action syndicale ; toutes y compris l'antimilitarisme furent reconnues excellentes.

Après un appel à l'esprit de solidarité adressé à tous les militants par le secrétaire de la Bourse du Travail, pour que réussisse l'organisation, — en projet — d'une fête ou d'une tombola qui permettrait à tous les syndicats de se faire représenter au Congrès de Marseille, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

Les militants des Syndicats ouvriers adhérents à la Bourse du Travail de Châteauroux, après avoir entendu les paroles syndicalistes du camarade Griffuelhes reconnaissent qu'il y a lieu pour eux de réagir contre le découragement qui semblait les envahir et que ce n'est que par une action journalière qu'ils parviendront à devenir une force avec laquelle le patronat devra compter.

S'engagent à faire tous leurs efforts pour relever le niveau syndical à Châteauroux et lutter de toutes leurs forces pour maintenir les quelques libertés acquises et les organisations qui les groupent ; et à cet effet prennent l'engagement ferme de soutenir leur Bourse du Travail, moralement et pécuniairement dans toutes les circonstances où leur concours sera nécessaire.

A LIRE

Lettres historiques, par Pierre Lavroff 1 75
Histoire du mouvement syndical, par Paul Louis 3 50
La Grande Grève, par Ch. Malato 1 50
Principes socialistes, par G. Deville 2 50

Ce que coûte

UN JAUNE !

Voulez-vous être édifiés sur la moralité, la sincérité, la probité des chefs de la Jaunesse ?

Voulez-vous connaître le but qu'ils poursuivent, leurs moyens d'action, leurs apôtres et leurs trahisons ?

Voulez-vous apprécier la mentalité basse, malpropre, infâme de certains grand-capitalistes exploitateurs ?

Lisez :

Le Clergé Les Royalistes et Les Jaunes

C'est écrit par un qui fut de la famille, qui a vu de près, qui fut un élément actif de cette bande.

Voici les conditions de vente : L'exemplaire : 0 fr. 75 ; par la poste, 0 fr. 80.

Les 50 exemplaires : 35 fr. ; avec les frais de port 37 fr.

Les 100 exemplaires : 60 fr. ; avec les frais de port, 64 fr.

Nous invitons les camarades et les organisations qui en désirent de nous adresser le montant de leur commande le plus tôt possible, la quantité que nous possédons étant restreinte.

Adresser les commandes avec le montant à Vignaud, 33, rue de la Grange-aux-Belles.

Groupe Intersyndical du XVIII^e

Cent cinquante camarades de diverses professions ont répondu à l'appel du 14 mai.

Etaient présents : maçons, briqueteurs, typos, imprimeurs, peintres, ouvriers en voitures, mécaniciens, cochers, charpentiers, employés, de commerce et de banque, fleuristes.

Après échange de vues, il fut décidé de former une commission, à raison d'un membre par profession présente, avec mission d'établir un règlement déterminant le but du groupe. Ce projet sera présenté dans une Assemblée générale qui aura lieu le 2^e jeudi de juin.

Les camarades syndiqués plombiers, menuisiers, terrassiers, serruriers, marbriers, employés de chemins de fer, gaz, fumistes, boulangers et autres corporations qui n'auraient pas été touchés par la première convocation, sont priés de répondre à celle-ci.

Chacun s'est engagé à mener dans son milieu respectif une active propagande pour amener au groupe nombre de camarades. A la fin de la séance, 90 adhésions furent reçues.

Le groupe fait appel à tous les travailleurs, syndiqués ou non, pour assister à sa première *Causerie contradictoire* qui a lieu le Vendredi 22 Mai, à 8 h. 1/2 du soir, salle de l'Université Populaire, 7, rue Trétagne.

Sujet traité : *Le Syndicalisme Révolutionnaire*, par le camarade YVETOT.

ERRATA